

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Unité de Fabrication de Médicaments »

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature pour le poste de représentant des actionnaires minoritaires

Au Conseil d'administration d'UNIMED au titre des exercices 2025-2026-2027

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « UNIMED » lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration .

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le mandat de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est d'une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027).

« UNIMED » informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

2- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit répondre- le jour du dépôt de son dossier de candidature - aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital d' « UNIMED » ne dépassant pas 0,5 % (soit 160.000 actions max) ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- Avoir une expérience professionnelle pluridisciplinaire d'au moins 10 ans dans le domaine des Affaires, de l'Industrie ou de la finance ;
- Être titulaire d'une maîtrise en finances ou tout autre diplôme équivalent ;
- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d' « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- le président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, d' « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du:
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d' « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d' « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital d'« UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié d' « UNIMED ».
- toute personne qui est en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- L'originale d'une attestation de propriété d'actions délivrée par un intermédiaire agréé, justifiant le taux de participation du candidat dans le capital d'« UNIMED » le jour du dépôt de sa candidature.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

4- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»

Ils doivent être :

- Déposés auprès du cabinet d'avocats MKK (Mziou, Knani & Khelif) mandaté par UNIMED sis au 15 Rue du 1er Juin 1002 Tunis Belvédère – TUNIS, où
- Envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), à l'adresse du cabinet MKK, où
- Par courrier électronique à l'adresse suivante (Sarhane.Khlif@meziouknani.com) à condition que ce soit suivi obligatoirement par un dépôt au siège social de la société par porteur /ou par courrier postal

et ce au plus tard le 30/4/2025 à 17h.00 date limite de réception des candidatures, conformément au délai prévu par l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité désigné et issu du Conseil d'Administration de la Société UNIMED se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires. « UNIMED » transmettra ensuite, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire ci-dessus arrêtée des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « UNIMED » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

« UNIMED » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'Assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'Assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1:

Fiche de candidature
au poste du représentant des Actionnaires minoritaires
pour les années 2025-2026-2027

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'Administration :

Annexe 2 :
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité Nationale
numéro.....demeurant au, candidat à
l'élection au poste représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « UNIMED »,

Déclare formellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, ne pas être en contradiction avec les interdictions
prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées
dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée